

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2009-03-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 9^e jour du mois de mars deux mille neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin, (absente)
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et monsieur Ghyslain Jobin directeur général par intérim sont également présents.

Rés.2229-03-2009

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
5. Dépôt des fiches projet – état d'avancement des projets en immobilisations
6. Adoption du procès-verbal du 9 février 2009
7. Adoption des comptes à payer
8. Nomination d'un maire suppléant
9. Dépôt d'un rapport par monsieur Ghyslain Jobin concernant les travaux réalisés et à compléter
10. Prolongement du mandat du directeur général, monsieur Ghyslain Jobin
11. Avis de motion, prolongement de la zone Rc-1 et diminuant la zone Cb-1
12. Avis de motion, secteur Perthuis

13. Adoption du règlement modifiant les marges de recul latérales dans la zone Rm-1
14. Adoption du premier projet de règlement prolongeant la zone Rb-8
15. Adoption du règlement modifiant la création de la Commission des loisirs
16. Adoption de la politique de santé et sécurité au travail
17. Dérogation mineure, madame Colette Piché et monsieur Réal Carpentier
18. Vente de terrain, madame Karine Chevalier
19. Recommandation à la CPTAQ, demande Linda Kingsborough
20. Signature entente hors cour, monsieur Fernand Tchamambe Djeuda
21. Signature servitude, madame Marie-Josée April et monsieur Éric Simard
22. Modification résolution 2200-01-2009, vente terrain à monsieur René Lemieux
23. Avis de motion, modifiant l'article 8 du règlement 009 concernant la composition du comité consultatif d'urbanisme
24. Mandat à un arpenteur géomètre, projet d'immeuble à logements
25. Demande de soumissions, par invitation, pour les assurances de la Ville de Portneuf
26. Tarification pour l'activité soccer
27. Embauche d'un formateur de tennis pour le terrain de jeu
28. Engagement d'un (e) moniteur (trice) en chef au terrain de jeux
29. Période de questions sur les sujets traités.
30. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 2 mars 2009. (du 3 février au 2 mars 2009)

Un rapport budgétaire comparatif en date du 28 février 2009 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 5 mars 2009, par la directrice administrative.

Les fiches projet de l'état d'avancement des projets en immobilisations sont déposées au conseil de ville le 2 mars 2009.

Rés.2230-03-2009

Adoption du procès-verbal du 9 février 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 9 février 2009 soit accepté tel que présenté.

Rés.2231-03-2009 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 130 905.40 \$.

Liste des comptes à payer	51 240.80 \$
Liste des chèques émis	16 240.89 \$
Liste transaction internet	20 287.03 \$
Liste chèques manuels	9 802.80 \$
Liste des salaires	33 333.88 \$

Le certificat de crédit apparaissant au rapport numéro 2008-06 du directeur général en date du 5 mars 2009 en fait partie intégrante.

Rés.2232-03-2009 Nomination maire suppléant

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE madame la conseillère Monique Tardif soit nommée maire suppléante de la Ville de Portneuf et ce pour une période de quatre mois (10 mars au 13 juillet 2009).

Dépôt d'un rapport par monsieur Ghyslain Jobin concernant les travaux réalisés et à compléter

Monsieur Ghyslain Jobin, directeur général par intérim dépose un rapport démontrant les réalisations accomplies depuis son entrée en fonction (octobre 2008), les dossiers à compléter d'ici le 30 avril prochain ainsi qu'une proposition des dossiers futurs à travailler.

Rés.2233-03-2009 Prolongement du mandat du directeur général, monsieur Ghyslain Jobin

Attendu qu'une offre d'emploi est en cours pour l'engagement d'un(e) directeur (trice) général(e);

Attendu qu'il est souhaitable, que le directeur général par intérim, fasse la transition des dossiers avec la personne retenue;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le mandat de monsieur Ghyslain Jobin, directeur général par intérim, soit prolongé jusqu'au 30 avril 2009, aux mêmes conditions établies, afin de faire la transition des dossiers en cours avec la personne qui sera retenue pour le poste de directeur (trice) général(e) et la réalisation de l'équité salariale.

Rés.2234-03-2009 Avis de motion, prolongement de la zone Rc-1 et diminuant la zone Cb-1

Je, Roland Labrie conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement permettant l'agrandissement de la zone Rc-1 et diminuant la zone Cb-1.

Rés.2235-03-2009 Avis de motion, secteur Perthuis

Je, Monique Tardif conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage pour les zones FO-1, Ref-1, Rec-4, Rec-5, Cons-1 et Cons-2.

Cette modification aura pour objet :

- d'interdire la coupe forestière à moins de 300m d'un lac et de la rivière Noire et à 1km de la rive de la portion du Lac Montauban sise dans le territoire de la Ville de Portneuf
- à interdire le lotissement à moins de 300m d'un lac
- à interdire la construction de bâtiments de villégiature dans ces zones
- à interdire des installations récréatives à moins de 300m d'un lac
- à interdire le déboisement sur 300m de chaque côté du chemin du camp Kéno
- à appliquer une norme minimale de 4 hectares pour tout lotissement dans ces zones
- à rappeler que la coupe forestière est assujettie au règlement de contrôle intérimaire de la MRC

Rés.2236-03-2009 Adoption du règlement pour réduire la somme des marges de recul latérales et l'ajout des usages complémentaires dans la zone Rm-1

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le « Règlement ayant trait à la modification du règlement de zonage numéro 274 concernant la somme des marges de recul latérales et l'ajout des usages complémentaires dans la zone Rm-1 » soit adopté.

Rés.2237-03-2009 Adoption du premier projet de règlement pour prolonger la zone résidentielle Rb-8 à même une partie de la zone transport T-1

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le premier projet de règlement « Règlement modifiant le règlement de zonage #274 afin de prolonger la zone résidentielle Rb-8 » soit adopté.

Rés.2238-03-2009 Adoption du règlement modifiant la création de la Commission des loisirs

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le règlement 089 « Pourvoyant à la création d'une Commission de loisirs dans la Ville de Portneuf » soit adopté.

Rés.2239-03-2009 Adoption de la politique de santé et sécurité au travail

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal accepte la nouvelle politique de santé et sécurité au travail, numéro S-2009-01, tel que présenté par le directeur général monsieur Ghyslain Jobin.

Rés.2240-03-2009 Dérogation mineure madame Colette Piché et monsieur Réal Carpentier

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 15 janvier 2009;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 19 février 2009;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 274 pour l'immeuble matricule 9973-02-7677 pour la zone Rb-7 sur les lots 4 232 328 et 4 232 326 du cadastre officiel du Québec, sis au 20, rue Lemay tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

QUE la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 274 à l'article 7.2.2 f)

QUE la demande de dérogation mineure est pour permettre au propriétaire la construction d'un bâtiment complémentaire avec ouvertures à 1.33 mètre de la marge de recul latérale ouest.

QUE ladite dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

Rés.2241-03-2009 Vente de terrain, madame Karine Chevalier

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende le lot numéro 3 885 749 situé sur la rue Provencher, d'une superficie de 1 005,9 mètres carrés, pour un montant de 10 000 \$ tel qu'offert par madame Karine Chevalier en date du 27 janvier 2009 conditionnellement à l'acceptation finale des modifications de zonage.

QUE les frais de notaire et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2242-03-2009

Recommandation à la CPTAQ, madame Linda Kingsborough

Considérant que madame Linda Kingsborough fait une demande de lotissement pour une superficie de 1 988 mètres carrés des lots 2 981 284 et 2 981 285;

Considérant que cette superficie sera ajoutée à la propriété de monsieur Frédéric Lévesque;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé dans un secteur où il y a déjà beaucoup de résidences;

Considérant que ce secteur est desservi par l'aqueduc et l'égout;

Considérant que ce secteur n'est pas propice à l'agriculture;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser madame Linda Kingsborough à lotir une superficie de 1 988 mètres carrés pour les lots 2 981 284 et 2 981 285 sis sur la rue Saint-Jacques.

Rés.2243-03-2009

Signature entente hors cour, monsieur Fernand Tchamambe Djeufa

Considérant que monsieur Fernand Tchamambe Djeufa est propriétaire, depuis le 8 septembre 2005, du lot 2 980 541 du cadastre officiel du Québec;

Considérant que, le 22 juillet 2008, un constat d'infraction a été délivré à monsieur Tchamambe Djeufa pour avoir permis ou toléré la présence de nuisances sur l'immeuble;

Considérant que l'audition relative à ce constat d'infraction a eu lieu le 11 février 2009 devant la Cour municipale de Donnacona;

Considérant que la poursuivante a demandé au tribunal de surseoir à l'audition de ce constat d'infraction et de reporter le dossier au 10 juin 2009;

Considérant que les parties désirent régler hors Cour le dossier, dans la mesure où monsieur Tchamambe Djeufa est disposé à effectuer les travaux correctifs requis dans les délais impartis;

Considérant que le défendeur a accepté une proposition d'entente hors cour très contraignante en échange d'une annulation conditionnelle du constat d'infraction;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf l'entente hors cour concernant le dossier de nuisances avec monsieur Fernand Tchamambe Djeufa afin de simplifier les procédures pour les cinq prochaines années en cas de récidive.

Rés.2244-03-2009 Signature servitude, madame Marie-Josée April et monsieur Éric Simard

Attendu l'entente signée, en date du 15 septembre 2008, entre la Ville de Portneuf et les propriétaires du 88 rue des Écoliers, sur le lot 2 980 808;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf la servitude réelle et perpétuelle accordée sur le lot 2 980 808, à la Ville, par madame Marie-Josée April et monsieur Éric Simard dans le cadre de la réfection du ruisseau des Écoliers; en contrepartie d'une somme de quinze mille (15 000\$).

Rés.2245-03-2009 Modification résolution 2200-01-2009, vente de terrain à monsieur René Lemieux

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE la résolution numéro 2200-01-2009 soit abrogée et remplacée par la présente;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende les lots numéros 2 980 905 et 3 150 821 situés sur la rue Bishop, d'une superficie de 25 184,4 mètres carrés, pour un montant de 7 300 \$ tel que démontré au rapport d'évaluation de la firme Genest & Associés, à Solaris Photo/Design inc.

QUE les frais de notaire et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2246-03-2009 Avis de motion, modifiant l'article 8 du règlement 009 concernant la composition du comité consultatif d'urbanisme

Je, Jean-Louis Turcotte conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant l'article 8 du règlement 009 concernant la composition du comité consultatif d'urbanisme.

Rés.2247-03-2009 Mandat à un arpenteur géomètre, projet d'immeuble à logements

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE monsieur Éric Lortie arpenteur-géomètre soit mandaté pour préparer un plan préliminaire de lotissement des terrains situés au nord et à l'est de la rue du Plateau concernant un projet d'immeuble à logements, le tout pour un montant maximal de 500 \$ taxes incluses.

Rés.2248-03-2009 **Demande de soumissions, par invitation, pour les assurances de la Ville de Portneuf**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE la Ville de Portneuf fasse une demande de soumissions, par invitation, pour les assurances de la Ville de Portneuf pour une durée d'un (1) an (du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010).

QUE les soumissionnaires invités soient :

Promutuel Portneuf-Champlain
Gagnon Rochette & Associés inc.
Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – PMT Roy

Rés.2249-03-2009 **Tarification pour l'activité de soccer**

Attendu les discussions avec la Ville de Cap-Santé et en vue de partager les services du coordonnateur de soccer;

Attendu qu'il avait lieu d'harmoniser la tarification de soccer avec celle de la Ville de Cap-Santé;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE la tarification annuelle 2009 pour l'inscription au soccer soit établie comme suit :

CATÉGORIE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
U-5 à U-6	70 \$	80 \$
U-7 à U-10	90 \$	100 \$
U-11 à U-16	100 \$	110 \$
U-17 - SÉNIOR	130 \$	145 \$

Rabais familial 2^{ième} enfant 5.00\$, 3^{ième} enfant et suivant 10.00\$ (Rabais au plus vieux)

Rés.2250-03-2009 **Embauche d'un formateur de tennis pour le terrain de jeu 2009**

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de monsieur Laurent Trottier afin de donner des cours de tennis, dans le cadre du camp de jour 2009, à raison de sept (7) semaines, pour un montant de 1900 \$.

Rés.2251-03-2009 **Engagement d'un (e) moniteur (trice) chef au terrain de jeux**

Attendu qu'une seule personne a fait parvenir son curriculum vitae pour le poste de moniteur (trice) en chef du terrain de jeux ;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de madame Marilie Faucher à titre de monitrice en chef du terrain de jeux, aux conditions suivantes :

* une rémunération de 400\$/semaine sur une base d'un minimum de 40h/semaine

* pour une période de 10 semaines débutant le 8 juin 2009 jusqu'au 14 août 2009

Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Benoît Lavallée demande la levée de l'assemblée à 20 : 15 hres.

Maire

Greffière

Procès-verbal modifié

CORRECTION À LA VENTE DE TERRAIN À SOLORIS PHOTO/DESIGN INC. ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 9 MARS 2009

Conformément à l'article 92.1 de la loi des Cités et Villes, la greffière est autorisée à modifier un procès-verbal, un règlement, **une résolution**, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, la greffière joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et elle dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

Rés.2245-03-2009 Modification résolution 2200-01-2009, vente de terrain à monsieur René Lemieux

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE la résolution numéro 2200-01-2009 soit abrogée et remplacée par la présente;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende les lots numéros 2 981 905 et 3 150 821 situés sur la rue Bishop, d'une superficie de 25 184,4 mètres carrés, pour un montant de 7 300 \$ tel que démontré au rapport d'évaluation de la firme Genest & Associés, à Solaris Photo/Design inc.

QUE les frais de notaire et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

France Marcotte
Greffière